

2009 H1N1 GRIPPE

INACTIVE
(le « vaccin antigrippe »
en injection)

VACCIN

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Beaucoup de fiches d'information sur les vaccins sont disponibles en espagnol et en d'autres langues. Consulter le site www.immunize.org/vis.

1 Qu'est-ce que la grippe H1N1 2009 ?

La grippe H1N1 2009 (également désignée « grippe porcine ») est provoquée par une nouvelle souche du virus de la grippe. Elle s'est propagée à de nombreux pays.

Comme d'autres virus de la grippe, le H1N1 2009 se transmet entre les personnes par la toux, les éternuements et parfois au contact d'objets contaminés par le virus.

Les symptômes du H1N1 2009 sont notamment les suivants :

- Fatigue • Fièvre • Douleurs musculaires
- Frissons • Toux • Eternuements • Maux de gorge

Certaines personnes présentent également des diarrhées et vomissements.

La plupart des sujets vont mieux dans un délai d'une semaine. Certaines personnes sont susceptibles de contracter une pneumonie ou d'autres maladies graves. Dans certains cas, les personnes touchées doivent être hospitalisées et il existe un risque de décès.

2 Dans quelle mesure le H1N1 diffère-t-il de la grippe (saisonnière) ordinaire ?

Les virus de grippe saisonnière mutent d'année en année, mais ils sont étroitement liés les uns aux autres.

Les personnes ayant présenté des infections grippales par le passé présentent en principe une immunisation au moins partielle contre les virus de la grippe saisonnière (leur corps ayant développé une aptitude à repousser le virus).

Le H1N1 2009 est une nouvelle souche du virus de la grippe. Il est très différent des virus de la grippe saisonnière.

La plupart des gens ne présentent que peu voire pas d'immunité à la grippe H1N1 2009 (leur métabolisme n'étant pas prêt à lutter contre le virus).

3 Vaccin contre la grippe H1N1 2009

Des vaccins sont disponibles pour protéger contre la grippe H1N1 2009.

- Ces vaccins sont fabriqués exactement de la même façon que les vaccins de la grippe saisonnière.
- Ils sont supposés présenter une efficacité identique à celle des vaccins de la grippe saisonnière, en toute innocuité.
- Ils n'assurent aucune prévention contre les maladies de type grippal dues à d'autres virus.
- Ils ne protègent pas contre la grippe saisonnière. *Si vous voulez vous protéger contre la grippe saisonnière, vous devez également vous faire vacciner contre ce virus saisonnier.*

Le vaccin inactivé (un vaccin dont le virus a été neutralisé) est injecté en intramusculaire, comme l'injection annuelle contre la grippe. **Cette fiche décrit le vaccin inactivé.**

Un vaccin **actif en intra-nasale** (le spray de vaccination nasale) est également disponible. Il est décrit sur une fiche séparée.

Certains vaccins H1N1 2009 inactivés contiennent un agent de préservation (le thimérosal) pour le protéger de toute contamination par des germes. Un certain nombre de personnes ont suggéré que le thimérosal pourrait être lié à l'autisme. En 2004, un groupe de spécialistes de l'Institut américain de médecine s'est penché sur un certain nombre d'études de cette théorie, et n'ont constaté aucune association entre le thimérosal et l'autisme. D'autres études sont depuis lors parvenues à la même conclusion.

4 Qui doit se faire vacciner contre la grippe H1N1 2009 et quand ?

QUI

Les groupes auxquels il est recommandé d'administrer le H1N1 en priorité sont les suivants :

- les femmes enceintes
- les personnes vivant avec ou s'occupant d'enfants de moins de 6 mois ;
- les personnels de santé et des services d'urgence ;
- les 6 mois à 24 ans ;
- Toute personne de 25 à 64 ans souffrant de certaines pathologies chroniques ou d'un système immunitaire affaibli.

Au fur et à mesure que plus de vaccins deviendront disponibles, les groupes suivants devront également être vaccinés :

- Les personnes de 25 à 64 ans en bonne santé
- Les adultes de 65 ans et plus

Les autorités fédérales américaines fournissent ce vaccin pour administration sur une base volontaire. Cependant, la législation des Etats ou les employeurs peuvent exiger que certaines personnes soient vaccinées.

QUAND

Faites-vous vacciner dès que le vaccin est disponible. Les enfants de 0 à 9 ans doivent recevoir **deux doses** de ce vaccin, à environ un mois d'intervalle. Les enfants de plus de 9 ans et les adultes n'ont besoin que d'une seule dose de vaccin.

5**Certaines personnes doivent impérativement éviter d'effectuer cette vaccination ou bien attendre.**

Évitez absolument de vous faire vacciner avec le vaccin contre la grippe H1N1 2009 si vous présentez des allergies sévères (avec risque de décès) aux œufs, ou à toute autre substance contenue dans ce vaccin. Indiquez à la personne qui administre ce vaccin si vous présentez des allergies graves.

Informez-les si vous avez déjà :

- présenté une réaction allergique entraînant un risque de décès après l'administration d'une dose de vaccin contre la grippe saisonnière ;
- présenté un syndrome de Guillain-Barré (un type de paralysie grave désigné par l'abréviation SGB).

Il est possible que ces motifs n'entraînent pas pour autant une décision d'éviter le vaccin, mais le personnel médical pourra vous aider à décider.

Si vous êtes modérément à gravement malade, il vous sera éventuellement demandé d'attendre d'être guéri avant d'effectuer cette vaccination. Si vous avez un léger rhume ou un autre type de maladie, il est en principe inutile d'attendre.

Les femmes enceintes ou qui allaitent peuvent se voir administrer un vaccin contre la grippe H1N1 2009.

Le vaccin H1N1 inactivé 2009 peut être administré en même temps que d'autres vaccins, dont celui de la grippe saisonnière.

6**Quels sont les risques inhérents au vaccin contre la grippe H1N1 2009 ?**

Comme tout médicament, les vaccins peuvent entraîner des problèmes graves, comme par exemple une réaction allergique violente. Cependant, le risque de dommage grave ou de décès lié au vaccin est extrêmement faible.

Le virus contenu dans le vaccin H1N1 inactivé 2009 a été neutralisé pour éviter un risque de contamination par le vaccin lui-même.

Les risques liés au vaccin H1N1 2009 inactivé 2009 sont comparables à ceux du vaccin inactivé contre la grippe saisonnière :

Problèmes légers :

- douleur, rougeur, sensibilité, ou enflure sur la zone où l'injection a été pratiquée
- évanouissement (essentiellement chez les adolescents)
- maux de tête, douleurs musculaires • fièvre
- nausée

Ces problèmes interviennent (le cas échéant) en principe peu de temps après l'injection, pour une durée d'un à 2 jours.

Problèmes graves :

- Les réactions allergiques au vaccin susceptibles d'entraîner un risque de décès sont extrêmement rares. Elles interviennent (le cas échéant) dans un délai de quelques minutes à plusieurs heures après la vaccination.
- En 1976, un type antérieur de vaccin contre la grippe porcine a été associé à des cas de syndrome de Guillain-Barré (SGB). Depuis lors, les vaccins contre la grippe n'ont pas été clairement liés au SGB.

DCH-1471F

7**Que faire en cas de réaction sévère ?****Comment faire pour la repérer ?**

Tout état inhabituel, par exemple une forte fièvre ou des changements de comportement. Les signes de réaction allergique sévère sont susceptibles d'inclure des difficultés respiratoires, un enrouement, une respiration sifflante, urticaire, pâleur, sensations de faiblesse, accélération du rythme cardiaque ou vertiges.

Que faire ?

- **Appeler** un médecin ou bien conduire la personne en consultation immédiatement.
- **Expliquer** au médecin ce qui s'est passé, la date et l'heure à laquelle la réaction s'est produite, et le moment où la vaccination a été administrée.
- **Demandez** à votre praticien de signaler cette réaction en transmettant un formulaire officiel du système de signalement des effets indésirables du vaccin (Vaccine Adverse Event Reporting System, VAERS). Vous pouvez également transmettre ce rapport via le site Internet VAERS sur le site www.vaers.hhs.gov, ou bien en composant le 1-800-822-7967.

Le VAERS ne fournit aucun conseil médical.

8**Indemnisation pour dommage dû au vaccin**

Si vous-même ou votre enfant présentez une réaction au vaccin, vos droits à engager des poursuites sont limités par la législation en vigueur.

Un programme fédéral a cependant été mis en place pour faciliter la prise en charge des soins médicaux et autres frais spécifiques encourus par les personnes présentant une réaction sévère au vaccin. Pour plus d'informations concernant ce programme, composez le 1-888-275-4772 ou visitez le site Internet du programme à l'adresse suivante :

www.hrsa.gov/countermeasurescomp/default.htm.

9**Comment en savoir plus ?**

- Consultez votre prestataire de soins. Il/elle vous remettra la notice du conditionnement du vaccin ou vous suggérera d'autres sources d'information.
- Appelez les services de santé locaux/de l'Etat.
- Contactez les centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) :
 - Composez le 1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO) ou le 1-888-767-4687
 - Visitez le site Internet du CDC en consultant le www.cdc.gov/h1n1flu ou le www.cdc.gov/flu
- Consultez le site Internet www.flu.gov



MINISTÈRE AMÉRICAIN DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES AUX PERSONNES
(DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES)
CENTRES POUR LE CONTRÔLE ET LA PRÉVENTION DES MALADIES
(CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION)



Notice d'information sur le vaccin - French
Vaccin inactivé contre la grippe H1N1 2009 10/2/09

Translation provided by NYC Dept. of Education
and NYC Dept. of Health and Mental Hygiene.

AUTH: P.H.S., Act 42, Sect. 2126.

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.